

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2018

JCT/IC/NL – N° CCAS_2018DL036

Date de convocation : 4 octobre 2018

Affichage du compte-rendu : 18 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : CCAS - TAXES IRRÉCOUVRABLES

L'an deux mille dix huit, le onze octobre à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Roger VINCENT, Jeanine BOICHON

Excusés / pouvoirs : Muriel PETIT (donne pouvoir à Martine BONNAUD)

Excusés / absents : Danièle POTIRON, Souade KACI, Gilles BARRET, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Madame le Trésorier Principal a fait savoir par courrier (n° liste 3372170515) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées au regard du montant de la créance et malgré différents commandements, le recouvrement des produits dus au titre des frais d'inscription à l'EAJE Les Petits Gônes.

Le montant dû n'atteignait pas le seuil de poursuite.

La somme inhérente au titre des frais d'inscription à l'EAJE Les Petits Gônes ne peut donc pas être recouvrée.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en non-valeur :

- Le titre de recette 82/2017 pour un montant de 18,38 €.

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 069-216902734-20181011-CCAS_2018DL036-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.